Bruno FONTALIRAND
Directeur général

Accusé de réception en préfecture
062-344077672-20240223-7804-DE-1-1
Date de télétransmission : 27/02/2024
Date de réception préfecture : 27/02/2024

Acte certifié exécutoire

Pas de Calais Habitat
4, avenue des Droits de l'Homme
CS209 – ARRAS 62022 Cedex

PAS DE CALAIS HABITAT
Office Public de l'Habitat

DECISION EXTRAITE DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SEANCE DU 23 FÉVRIER 2024

Président : Monsieur COTTIGNY

Présents : Monsieur COTTIGNY, Monsieur LEROY, Madame AIT-CHIKHEBBIH, Madame DUHEN, Monsieur MALFAIT, Monsieur MELLICK, Madame ROSSIGNOL.

Partenariat de Pas-de-Calais habitat dans le cadre des Assises de l'énergie.

Direction générale
Rapporteur : M. FONTALIRAND Bruno

L'Association des Communes Minières de France (ACOM France) organise les Assises de l'Énergie le 05 avril 2024 en collaboration avec différents partenaires dont l'Union Régionale pour l'Habitat, Maisons et Cités, la CALL, le Département.

Cette association étudie les sujets des questions énergétiques dans les bassins miniers, et plus particulièrement, celle concernant le gaz de mine. Une première édition avait eu lieu le 31 mars 2023, l'Office, après la décision du bureau du Conseil d'administration du 10 mars 2023, avait choisi d'être partie prenante des réflexions de l'ACOM France en devenant partenaire de l'évènement et ce par l'octroi d'une subvention.
Lors des conférences de 2023 et celles qui seront organisées dans le cadre des Assises de l'Énergie 2024, les thématiques concernant l'énergie gazière et plus particulièrement l'exploitation du gaz de mine sont au centre des débats.

Pour rappel, le gaz de mine, ou plus communément appelé « grisou » est une source d'énergie inexploitée ; il est principalement constitué de méthane. Ce gaz s'accumule dans les anciennes galeries des mines de charbon et se relâche progressivement dans

l'atmosphère, une conséquence fatale de l'exploitation du charbon. Il est à rappeler que le méthane est beaucoup plus néfaste pour le climat que le dioxyde de carbone. De plus, de par sa nature hautement inflammable, l'évaporation du grisou représente un danger que seule l'exploitation pourrait réguler. Face à ces constats, la pertinence de valoriser son contenu énergétique est évidente. Dans un contexte marqué par les difficultés d'approvisionnement en hydrocarbures, l'exploitation de ce gaz pourrait se substituer, en grande partie, au gaz importé depuis des pays situés en dehors de l'Union européenne.

Bien conscient des intérêts économiques et écologiques de l'exploitation du gaz de mine, l'office a acté un premier partenariat avec la ville d'Avion pour étudier le raccordement du réseau du quartier de la République au futur réseau de chaleur communal. Le captage du grisou, opéré par Gazonor, permettrait de couvrir 85% des besoins de chaleur des familles logées par Pas-de-Calais habitat.

La généralisation de l'usage du gaz de mine sur les territoires de la CAHC, de la CALL et de la CABBALR est une perspective à moyen terme que l'office a intérêt à promouvoir. Aussi souhaite-t-il être de nouveau partie prenante des Assises de l'énergie 2024, et ce par l'octroi d'une subvention 6 000 euros à l'ACOM France, cette participation financière répondant aux critères d'attribution délibérés lors du Conseil d'administration du 16 février 2024.

*****

Au vu des éléments proposés et après en avoir délibéré, les membres du Bureau :

- ✓ approuvent le partenariat avec l'Association des communes minières de France dans le cadre des Assises de l'Energie et l'attribution d'une subvention financière à hauteur de 6.000,00 euros.

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH n'ayant pas participé au débat et au vote

Décision adoptée à l'unanimité